

Date de teletrarismissi		
Numero de l'acte	*°2624917444*INVG	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière de l'acte	7.5.2	



CONSEIL MUNICIPAL 16 DECEMBRE 2024

QUESTION N°2024-174

SPORTS: AVANCE SUR LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2025 AUX ASSOCIATIONS

SPORTIVES

RAPPORTEUR:

Monsieur Stéphane FINARD Adjoint au Maire Sports

Le conseil municipal,

Plusieurs Président(e)s d'associations sportives ont sollicité un apport financier de la municipalité afin d'avoir une trésorerie de fonctionnement pour le premier trimestre de l'exercice 2025

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : DECIDE d'accorder les subventions exceptionnelles aux associations comme suit :

ASSOCIATIONS	OBJET	SUBVENTION
AMGA	Avance sur subvention de Fonctionnement 2025	15 000 €
Piranha	Avance sur subvention de Fonctionnement 2025	3 500 €
ESA Tennis	Avance sur subvention de Fonctionnement 2025	7 500 €
ESA Tennis de Table	Avance sur subvention de Fonctionnement 2025	2 500 €
ESA Football	Avance sur subvention de Fonctionnement 2025	10 000 €
Boussole Audomaroise	Avance sur subvention de Fonctionnement 2025	4 000 €

<u>ARTICLE 2</u>: RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL:

- Votes favorables

- Votes défavorables

- Abstentions

24

0 0

Le secrétaire de séance, Sebastien DUCHATEAU

Fait à ARQUES Le 16 décembre 2024

Le Maire, Benoît ROUSSEL

> Acte administratif certifié exécutoire après réception en Sous-Préfecture

Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

Affiché le 17 décembre 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre le 16 décembre 2024 à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 10 décembre Deux Mille Vingt Quatre accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

<u>Effectif du Conseil Municipal :</u> Mesdames et Messieurs : — Benoît ROUSSEL — Thierry MERCIER — Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER — Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX — Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART — Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA — Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS — Corinne BOCQUILLON — Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29 Nombre de présents ou représentés :

- **21 présents** pour la question 2024-134, **22 présents** à partir de la question n°2024-135
- 5 absents non excusés
- 2 absents excusés avec pouvoir
- 0 absent excusé sans pouvoir

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND Arnaud WILQUIN ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY

Monsieur Sébastien DUCHATEAU est nommé secrétaire de séance.